

Communauté de Communes des Coteaux Macariens

COMPTE RENDU DE REUNION N° 66 -

Le 10 février 2012

Date convocation : 7 février 2012 (délai de 3 jours en raison de l'urgence du fait du report du conseil, lié à la neige)

Convoqués : titulaires et suppléants

- Ordre du jour : voir convocation

L'an deux mille douze, le 10 du mois de février le **Conseil Communautaire** dûment convoqué s'est réuni à Saint Macaire sous la présidence de M Mesnard, président de la CDC

Etaient présents (es): Mesdames et Messieurs BALANS Christian, BELLARD Alain, BOULIN André, CARIS Jean Marc, CHAUMONT Jean Marc, CHORD Christophe, COMBRET Josiane, CROIZET Jean Marc, DELONG Martine, DUBOSC Colette, DUMARTIN Xavier, DUSSILLOLS Francis, DUVILLE Laurent, ETIENNE Nicole, FAVARD Annie, GAZZIERO Lucien, GRASSET Thierry, HILAIRE Michel, JOANCHICOY Henry, LAPORTE Roland, LAPRIE Paulette, LASSARADE Florence, MALLET Martine, MESNARD Philippe, MORENO Manuel, PATANCHON Philippe, PEREZ Jean Claude, PONCHATEAU Auguste, RAMBAUD Odile, SCARAVETTI Dominique, SUCKERDOFF Véronique, TAUZIN Bruno.

Etaient excusés(es): Mesdames et Messieurs, BARRERE Marie Josée, BARTHET-BARATEIG Francis, BENTEJAC Jean Michel, BERNADET Alain, CORBANÈSE Jean, COSSON Vincent, DEBIEUVRE Joëlle, DUBRANA Sophie, FALISSARD Alain, GALLET Stéphane, LARROUY Anne, LARTIGAU David, MARQUETTE Patrick, MARCANO Carole, PIRON Dany,

Secrétaire de séance : M Dominique Scaravetti

Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire

Le compte rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

M Mesnard accueille les personnes présentes; il excuse les absents. Il précise que la date de la réunion a dû être déplacée en raison de la neige. Le cabinet d'étude n'ayant pu assister au Conseil de ce jour, il présentera son travail lors du Conseil du 6 mars, qui pour l'occasion aura lieu à 18h.

M Mesnard propose d'ajouter certains points à l'ordre du jour : des ouvertures de crédit ; la modification du règlement de fonctionnement du RAM ; une demande de subvention DETR ; des avenants pour le pôle sportif. Cette modification de l'ordre du jour est acceptée par l'ensemble des élus.

Commission finances

Mme Delong procède à la lecture du compte administratif pour l'année 2011. Elle précise les montants par chapitre et explique pourquoi certaines différences apparaissent par rapport au budget prévisionnel.

Le chapitre 12 n'a pas été complètement dépensé du fait du report de l'embauche de l'éducateur sportif, et de la surestimation des assurances du personnel.

Total des dépenses de fonctionnement : 2 941 989.41 euros

Total des recettes de fonctionnement : 3 202 542.81 euros.

L'excédent reporté s'élève à 445 613.12 euros.

L'excédent 2011 s'élève à 260 553.40 euros. Il est précisé que certaines dépenses habituellement faites en décembre, n'ont pas été faites : il s'agit des remboursements de locaux pour les ALSH (32 999 euros) ; le remboursement au sictom (52 000 euros), le CAP 33 (4500 euros).

Total des dépenses d'investissement : 897 118.87 euros

Total des recettes d'investissement : 797 916.75 euros

Excédent 2010 reporté : 27 818.19 euros

Résultat de l'exercice : - 71 383.93 euros.

Les restes à réaliser s'élèvent à - 270 192.88 euros en dépenses ; et +278 701.82 euros en recettes.

Concernant l'excédent, Mme Delong informe que la commission des finances souhaiterait reverser à l'investissement, au moins le montant qui était initialement prévu. Les montants seront précisés lors du vote du budget.

Il est ensuite proposé d'approuver plusieurs délibérations :

- Approbation du montant de la REOM pour 2012 : 940 560.45 euros TTC. Il n'est pas prévu d'augmentation pour cette année, hormis la prise en compte de la TVA qui passe de 5.5% à 7 %. Le montant global est plus important car il y a plus de foyers sur le territoire de la CDC. *La délibération est approuvée à l'unanimité.*
- Versement des acomptes aux ALSH : comme chaque année, il est proposé de verser un acompte aux ALSH afin de faciliter leur fonctionnement ; le montant est basé sur le ¼ de ce qui a été versé l'année précédente.

ALSH CVLV - 1 ^{er} acompte fonctionnement 2012	21 000.00 €
ALSH AVL - 1 ^{er} acompte fonctionnement 2012	28 236.25 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

H Bové précise que l'année 2012 constitue l'année de renouvellement du contrat enfance jeunesse, et que de ce fait, aucun acompte ne sera versé par la CAF tant que ce contrat n'aura pas été signé.

- Création du poste d'éducateur sportif à temps complet : la personne responsable du pôle sportif avait initialement été embauchée sur un emploi occasionnel ; il est proposé de nommer cette personne sur un poste d'éducateur sportif à temps non complet. Le Conseil Général cofinance ce type de poste (5000 euros par an, pendant trois ans, pour un temps plein). *La délibération est adoptée malgré 2 votes contre.*
- Ouvertures de crédits : il est proposé de procéder aux ouvertures de crédit suivantes :
 - article 2188 autres immobilisations corporelles : 335 euros : pour le paiement de matériel pour la crèche familiale
 - article 2111 terrains nus : 4 606.16 euros, pour le paiement des honoraires du notaire dans le cadre de l'achat du terrain des frères Dupuy

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Demande de subvention DETR : il est proposé de procéder à une demande de subvention de 5040 euros pour le financement de la 2^e phase de l'étude concernant la faisabilité de la zone d'activités.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Avenants au marché du pôle sportif : il est précisé qu'il est nécessaire, pour des raisons juridiques, de procéder à l'approbation d'avenants, mais que cela n'a aucune incidence financières. En effet, les plus values, et les moins values s'annulent.

Lot 2 / gros œuvre / entreprise JML Bâtiments : suppression des ventilations d'amenées d'air des barbecues ; soit une moins value de 231.00€ HT, soit 276.28 € TTC;

Lot 15 / courants forts et faibles / SARL Laporte: installation de câblage et prises téléphoniques pour des branchements d'ordinateurs; soit une plus value de 1 213 € HT, soit 1 450.75 € TTC.

Lot 6 / menuiseries extérieures / SARL SOPEIM : installation d'un volet roulant extérieur ; soit une plus value de 3 665 HT, soit 4 383.34 € TTC

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Commission tourisme, développement économique

M Patanchon informe qu'une réunion a eu lieu récemment. Peu d'élus étaient présents. L'objectif était surtout de travailler sur les budgets.

D'autres points ont été abordés :

Signalétique : le marché devrait être abordé le 17 mars. Il serait souhaitable que les communes ouvrent une ligne dans leur budget. M Patanchon rappelle qu'il s'agit d'un marché à bon de commande prévu sur 3 ans. Une réunion sera organisée suite au résultat de l'appel d'offre pour informer les communes, puis les prestataires, des coûts. M Patanchon souligne l'importance que les communes se mobilisent et s'engagent à installer cette signalétique. La CDC prendra en charge les RIS, les panneaux de rabattement, ainsi que les mâts pour les prestataires (qui eux paieront les lattes).

M Dussillols demande à ce que les référents signalétique, qui ne font pas forcément partie de la commission tourisme, soit également conviés à la réunion d'information.

Zone d'activités : une première réunion technique a eu lieu. Le premier comité de pilotage est prévu le 23 février.

Pour terminer, M Patanchon informe que les circuits touristiques identifiés sur la CDC, ont été discutés avec les syndicats. Les dépliants seront présentés au CIVB en mars. Il est proposé d'extraire de ce qui sera fait sur l'Entre Deux Mers, un dépliant consacré uniquement au territoire de la CDC. Trois circuits seront pris en compte. Ce dépliant devrait voir le jour en mai ou juin. la CDC devra ensuite s'occuper de la signalétique de ces circuits.

Une réunion sera également prochainement organisée pour faire le bilan de la taxe de séjour.

Commission environnement

M Bellard informe que la tranche d'entretien est en train d'être terminée.

Il ajoute qu'il a participé au recrutement du 2^e technicien rivière embauché par le syndicat Engranne Gamage. Désormais, deux personnes seront susceptibles d'intervenir sur le territoire de la CDC.

Plusieurs dossiers prévus en 2011 n'ont pas pu être traités : l'année 2012 devrait donc être chargée.

Il est ensuite procédé à la nomination des représentants de la CDC au Syndicat Engranne Gamage :

Mme Colette DUBOSC (Mairie 33540 St Laurent du Bois)

Mme Jacqueline LAURENT (5 Rousset 33540 St Laurent du Bois)

M. André BOULIN (8 bd de la Libération 33410 Rions)

M. LECONTE (1 Jacob 33190 St Laurent du Plan)

M. Régis DESPOUY (1 Saillans 33490 St Martial)

M. Christophe REBOUL (1 Le Tillac sud 33490 St Martial)

M. Henry JOANCHICOY (2 le Pic sud 33490 Ste Foy la Longue)

M. Jean Michel BENTEJAC (Mairie 33490 Ste Foy la Longue)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Retrait du syndicat du Dropt : M Bellard informe qu'il est nécessaire, pour des questions de délais, de reprendre une délibération demandant le retrait de ce syndicat. Après lecture, *la délibération est adoptée à l'unanimité.*

M Laporte ajoute qu'en 29 ans d'adhésion, ce syndicat n'est intervenu qu'une fois sur Caudrot. seuls 250 mètres linéaires sont concernés, et le montant de l'adhésion est de plus de 4000 euros.

Commission habitat, cadre de vie

M Gazziero informe que la commission a commencé à travailler sur le règlement intérieur relatif aux chalets d'urgence.

Voici les grandes lignes : il est proposé d'accueillir uniquement des personnes du territoire ; dans des situations d'urgence liées à un sinistre, ou des problèmes matrimoniaux. La durée d'accueil proposée serait de 1 mois renouvelable 2 fois. La commission d'admission serait composée du président de la commission, des élus référents des 2 communes accueillantes, d'un élu de la commune dont ressort la personne accueillie, du DGS. Les clés seraient gardées par les 2 communes de manière à pouvoir intervenir rapidement. La commission s'est posé la question du paiement d'une caution. Il a été proposé de demander au moins le remboursement des flux. Les animaux ne seront pas acceptés. Il serait nécessaire d'associer les travailleurs sociaux pour accompagner la CDC dans le suivi des personnes. Concernant l'entretien technique, il est proposé que les petites réparations soient faites par les employés communaux. Le ménage en cas de changement de locataire, pourrait être fait par l'agent d'entretien de la CDC. Pour ce qui est du mobilier, la commission attend qu'Emmaüs précise ce qu'il est possible de mettre dans ces 24 m². Les logements seront meublés et équipés d'une machine à laver. Chaque chalet ne pourra pas accueillir plus de 3 personnes.

Commission voirie

M Laporte informe que le faucardage devrait reprendre en avril. Le bilan de la saison écoulé est bon. La commission réfléchit actuellement au changement éventuel d'un des 2 tracteurs qui a 5 ans. Il est proposé de choisir en fonction des prix qui seront proposés, ainsi que des reprises.

M Laporte émet le souhait que les employés de la CDC ne soient pas trop utilisés à faire autre chose durant la saison de faucardage.

Concernant la compétence voirie, il rappelle qu'un courrier a été envoyé à chaque commune pour leur demander de répondre clairement à différentes questions : souhaitez vous transférer ou pas la compétence ? si oui, quel linéaire ? quel mode de financement ?

M Dumartin demande s'il serait possible d'investir dans 2 lames de déneigement car les 2 tracteurs sont restés à l'intérieur alors qu'ils auraient pu servir. Cela ne coûte que 1300 euros.

M Laporte estime que cela n'est pas nécessaire vu la rareté de la neige. Il ajoute que la CDC n'a pas la compétence.

Une discussion est engagée au sujet de la compétence voirie. M Gazziero estime qu'il faudrait évoquer la question du financement avant de prendre la décision du transfert éventuel. M Patanchon suggère de travailler sur la notion de voie d'intérêt communautaire. En effet, les autres CDC procèdent souvent ainsi.

Commission social, éducation

M Lartigau est excusé. Les questions budgétaires seront abordées lors du prochain Conseil.

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification du règlement de fonctionnement du RAM, pour prendre en compte le changement de lieu, et le fait que désormais, deux activités par matinée sont organisées.

Commission sport et culture

M Corbanèse étant excusé, c'est M Joanchicoy qui fait le compte rendu.

Il informe qu'un petit dégât des eaux a eu lieu au pôle sportif. Il sera pris en charge par l'entreprise concernée.

Concernant l'éducateur sportif, la commission propose de l'embaucher à temps plein à partir du mois de septembre. Ce temps supplémentaire pourrait lui permettre de gérer le CAP 33.

Il est demandé aux élus d'essayer de ne pas solliciter M Serru en dehors de son temps de travail.

Syndicats des sports : les courriers des deux syndicats ont été envoyés à chaque commune. Celui de Pian Saint Macaire demande le transfert de son passif et de son actif à la CDC. Celui de Verdélais Semens Saint Maixant ne demande que le transfert du nouvel équipement sportif prévu (vestiaires), mais pas les autres équipements ni leur fonctionnement. Si la compétence était transférée à la CDC, le syndicat lui transférerait également les financements (subventions et fonds propres) qu'il avait été prévu de consacrer à cet équipement.

M Patanchon rappelle qu'en cas de transfert du syndicat à la CDC, les communes de Pian et Saint Macaire continueraient à participer financièrement par prélèvement sur leur attribution de compensation. C'est une opération qui est financièrement blanche pour la CDC.

M Laporte constate que si le syndicat Pian St Macaire est transféré à la CDC, il s'agit de l'équipement et de son fonctionnement. Pourquoi il n'en serait pas de même pour l'autre syndicat des sports.

M Tauzin rappelle que la dissolution est liée à la loi. Les syndicats n'avaient rien demandé. Il est difficile de procéder de la même manière alors que les fonctionnements sont très différents. Il ajoute que les terrains de Pian Saint Macaire ont un intérêt communautaire incontestable du fait de leur utilisation par les enfants du collège. Les équipements situés sur Verdélais sont à ce jour énormément mutualisés et un transfert serait difficile. Le syndicat n'a pas dégagé d'intérêt communautaire du complexe du fait de son utilisation très locale. Le syndicat ne souhaite transférer que le nouvel équipement car l'attribution de la DETR est conditionnée par ce transfert.

M Patanchon précise que d'importants travaux ont été faits sur les équipements situés sur Pian et Saint Macaire. Tout est en très bon état. Il ajoute que les communes de Pian et Saint Macaire sont d'accord pour donner les terrains en cas de transfert de la compétence.

Il est rappelé qu'à ce jour, la CDC est compétente pour la construction et la gestion des nouveaux équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Mme Combret demande à ce que la position du syndicat de Verdélais soit précisée par rapport à la gestion du nouvel équipement.

M Mesnard précise qu'en principe la gestion de l'équipement serait également transférée.

Fête de la culture et du sport : la date du 8 septembre prochain semble être retenue. L'inauguration du pôle sportif sera faite au même moment.

Lecture publique : la présentation de l'étude sur la mise en réseau des points lecture sera faite lors du prochain conseil. Il sera ensuite demandé aux élus de se positionner.

M Joanchicoy informe ensuite que 4 associations du canton : les fifres, d'eau et d'oc, port naval, et lo paratge, ont présenté des demandes de subvention pour des projets liés à la culture. Le montant total demandé s'élève à 11 000 euros. La commission n'a pas tranché sur ces demandes. Il semble nécessaire de poser une règle du jeu pour l'avenir. Pour cette année, il pourrait être décidé de verser l'intégralité de la somme demandée.

M Mesnard estime qu'il faudrait cadre tout cela rapidement, comme d'autres commissions ont pu le faire sur d'autres dossiers.

M Scaravetti estime qu'il est nécessaire d'encourager les projets locaux, comme l'an passé avec le projet d'eau et d'oc. Il regrette cependant que toutes les écoles du canton n'aient pas pu bénéficier des animations proposées. M Grasset précise que pour cette année, plus d'écoles sont concernées.

Pour M Patanchon, il est effectivement nécessaire d'encourager les projets. Il est néanmoins gênant que l'information n'ait pas été donnée à toutes les associations qu'elles pouvaient bénéficier de subventions. Les règles du jeu ne sont pas posées. Il semble urgent d'informer les associations susceptibles de déposer des projets, et la CDC doit parallèlement affiner ses priorités. Elle doit rédiger un appel à projet.

M Bellard appelle à la prudence, et pense qu'il faut faire attention aux dérives possibles. Il ne faut pas attribuer de subvention tant que la CDC n'a pas établi un projet précis.

Le Conseil approuve ensuite à l'unanimité le règlement intérieur du pôle sportif qui avait préalablement été diffusé à l'ensemble des élus.

Divers

Gironde numérique : M Dussillols informe des dernières décisions prises. Concernant la montée en puissance des zones grises, il informe, contrairement à ce qu'il aurait espéré, que les territoires n'aient aucune marge de manœuvre sur les choix à opérer. Des opérateurs mènent le dossier jusque dans le moindre détail. Il existe deux zones grises sur le territoire. Compte tenu de la densité de la population, la priorité a été donnée à la zone située sur Pian St Macaire, et non à celle située sur St Germain, Semens et St martial.

M Dumartin exprime son fort mécontentement par rapport à cette décision. M Dussillols lui répond que seule l'autorité de régulation peut décider.

SICTOM : M Dumartin demande à ce que les communes soient informées lorsque des tournées de ramassage des ordures sont supprimées.

Schéma Départemental de Cohérence Territoriale : M Mesnard procède à la lecture de l'article consacré au territoire de la CDC. Une discussion devra être engagée avec les territoires voisins. Le SCOT pourra certainement permettre d'amorcer des discussions.

ERDF : le courrier expliquant les raisons des coupures fréquentes a été envoyé à chaque commune.

Prochain Conseil Communautaire : le 6 mars à 18h à Caudrot.